

PROFESSIONS ET FORMATIONS SOCIALES

«Hautes écoles»: le débat est ouvert

La première Conférence nationale des formations sociales, organisée le 26 octobre prochain par la direction générale de la cohésion sociale et l'Association des régions de France afin de nourrir la préparation des orientations pour 2011-2013, va être l'occasion pour Pierre Gauthier de présenter les propositions de l'Unaforis qu'il préside. Outre la création de «hautes écoles professionnelles en action sociale», celles-ci visent à réformer l'architecture des formations (1). Si ce projet est d'ores et déjà salué par certains (voir la tribune libre de Raymond Curie, formateur, dans ce numéro, page 30), d'autres redoutent que cette «bonne intention» de créer des «hautes écoles» n'aboutisse finalement à la disparition des petits centres de formation et donc de la diversité des approches pédagogiques (2). Plus extrémiste, Pierre Leroy, représentant de l'Aforssse (3), voit dans l'Unaforis «un nouveau conglomérat du secteur social, éducatif et médico-social» monopolistique. Pour lui, le projet va entraîner une uniformisation des enseignements et des pratiques pédagogiques à partir d'un cahier des charges (qui va permettre la labellisation des «hautes écoles») «qui n'a pas fait l'objet d'une réflexion autre qu'au sein des promoteurs» et «s'inspire de normes néolibérales marchandes». Selon l'association, «les formateurs seront les premiers concernés si cette dérive transforme un accompagnement des besoins psychosociaux de l'autre en monopole économique lucratif». Elle lance donc l'«appel du 18 aux formateurs et acteurs sociaux» (en référence à un texte du 18 juin dernier diffusé aux adhérents d'Unaforis) (4). «L'Unaforis n'est porteur d'aucun intérêt financier», tient à préciser, de son côté, Pierre Gauthier, jugeant «les allusions à des captations de marchés [...] pour le moins stupéfiantes». Quant à ses propositions, «elles ne visent à remettre en cause ni la diversité des projets, ni le maillage du territoire par les écoles», ajoute-t-il. ■

ISABELLE SARAZIN

- (1) Voir ASH n° 2667 du 9-07-10, p. 30.
 (2) Voir notamment la tribune libre de Philippe Gaberan, directeur de l'École en travail éducatif et social de Marvejols, dans les ASH n° 2672 du 3-09-10, p. 29.
 (3) Association des formateurs du secteur social, sanitaire et éducatif.
 (4) Disponible sur www.psyhasoc.com/Textes.

QUESTIONS À Chantal Cornier

«L'ALTERNANCE, UNE PLUS-VALUE POUR LES EMPLOYEURS»

A quelques jours de la tenue, le 26 octobre, de la première Conférence nationale des formations sociales, l'Aforts et le GNI (1) rendent publique leur «Contribution pour un livre blanc» de l'alternance. Précisions avec Chantal Cornier, vice-présidente de l'Aforts (2).

Pourquoi cette contribution ?

Si le système de l'alternance a démontré son efficacité, il est aujourd'hui fragilisé. Nous proposons donc notre «Contribution pour un livre blanc» (3) à partir des propositions recueillies lors de la mobilisation du 6 mai dernier «pour le développement de l'alternance» (4). Nous souhaitons la mettre au débat de la prochaine réunion du groupe de travail sur l'alternance de la commission professionnelle consultative du travail social, mais aussi la soumettre aux acteurs réunis le 26 octobre prochain dans le cadre de la préparation des orientations nationales pour les formations sociales 2011-2013. Le directeur général de la cohésion sociale, Fabrice Heyriès, avait promis en janvier dernier de prendre en compte l'alternance.

Quel est votre diagnostic ?

La baisse de l'offre de stages ne se résume pas aux difficultés de la gratification, même si elles sont un verrou supplémentaire. Elle tient au renversement d'approche qu'ont opéré les réformes successives (VAE, réforme des diplômes...) sur la formation. Il ne s'agit plus seulement d'acquérir des connaissances, mais des compétences définies par des référentiels d'activités. Avec la mise en place des sites qualifiants – qui consacre le développement d'une «alternance intégrative» puisque le lieu de stage devient formateur –, les employeurs doivent, eux aussi, entrer dans une logique de production de compétences: ils leur faut identifier et définir celles que le stagiaire va pouvoir acquérir dans leur établissement. Or ils sont mobilisés sur d'autres préoccupations et ne se sont guère saisis de ces réformes. Quant aux professionnels des établissements d'accueil, certains méconnaissent ce qui est désormais attendu, d'autres refusent cette logique de compétence. Pourtant, l'alternance, même si elle est plus complexe à mettre en œuvre, est une plus-value pour les employeurs!

Vous formulez dix propositions dont l'encouragement à la créativité...

Nous n'avons pas exploré toutes les possibilités de l'alternance. Il faut donc encourager les approches nouvelles,

par exemple l'accueil collectif des stagiaires, afin d'enrichir les pratiques. On peut aussi réfléchir à la temporalité des stages (comment mieux les équilibrer?) ou à leur articulation avec les lieux d'accueil. Mais cet appel à l'inventivité doit s'accompagner d'une évaluation externe et du développement de la recherche. Faute de moyens, les services de l'Etat assurent peu leur mission de contrôle pédagogique et nous n'avons aucune évaluation de la qualité des démarches pédagogiques.

Vous prônez aussi une coopération renforcée des acteurs de l'alternance.

Oui, mais elle n'a de sens que si ces acteurs sont engagés dans une réflexion sur l'évolution des métiers. C'est pourquoi nous proposons au plan national la création d'une instance, où siègeraient les employeurs et les collectivités territoriales, qui évaluerait et réviserait les référentiels en fonction de l'évolution des besoins et des politiques sociales. Et, au plan régional, une instance de veille, pourrait proposer des améliorations de l'alternance: élaborer, par exemple, un schéma de l'offre de stages ou faciliter la mobilité des étudiants.

Reste la question des référents...

Les référents ou tuteurs pédagogiques sont les pivots de l'alternance. Si l'Etat doit maintenir ses crédits pour leur formation, les partenaires sociaux doivent aussi reconnaître cette fonction dans les conventions collectives.

Et la gratification ?

Elle est un droit pour les étudiants. Nous refusons qu'ils en soient privés même temporairement, comme l'y invite la proposition de loi adoptée en première lecture au Sénat (5). Nous pensons que l'accueil des stagiaires doit être rendu obligatoire dans les établissements afin de rendre cette dépense opposable aux financeurs. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR I. S.

- (1) Association française des organismes de formation et de recherche en travail social et Groupement national des instituts régionaux du travail social.
 (2) Et directrice générale de l'Institut de formation de travailleurs sociaux d'Echirolles (Isère).
 (3) En ligne sur www.aforts.com et www.gni.asso.fr.
 (4) Voir ASH n° 2659 du 14-05-10, p. 24.
 (5) Voir ASH n° 2658 du 7-05-10, p. 18.